



PROCES-VERBAL  
CONSEIL D'ADMINISTRATION, DUBLIN, 5 novembre 2016  
Dublin Dispute Resolution Centre, Distillery Building, Church Street, Dublin 7, Ireland

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 5 novembre à Dublin (Irlande).

Etaient présents ou représentés :

Administrateurs présents ou représentés :

Maria Lourdes ARASTEY-SAHUN (Espagne), Katalin BARACSI (Hongrie), Béatrice BRENNEUR (France) représentée, Jaime Octavio CARDONA FERREIRA, (Portugal), Nicholas CHAMBERS (Royaume-Uni), René CONSTANT (Belgique), Ugo FERRUTA (Italie) représenté, Camilla HÖLZER, (Allemagne), Sara MENICHETTI (Italie), Avi SCHNEEBALG (Belgique), François STAECHELÉ (France) représenté, Michèle WEIL-GUTHMANN (France).

Représentants des sections nationales présents ou représentés :

Spyros ANTONELLOS (Grèce), Albertina AVEIRAO PEREIRA (Portugal), Jacques DUPLAT (France), Roland FRITZ (Allemagne), Paul GILLIGAN (Irlande), LUIS AURELIO GONZÁLEZ (Espagne), Eric VAN ENGELEN (Pays-Bas), Monica VELLETTI (Italie), Avi SCHNEEBALG (Belgique).

Membres excusés :

Linda BENRAIS (France), Eric BATISTONI (Belgique), Susanna KLEINDIENST (Autriche) Henna LUOMARANTA-TUUKKANEN (Finlande), Marcello MARINARI (Italie), Zane PĒTERSONE (Lettonie), Pierre SZABO (Hongrie), Monika WLODARCZYK (Pologne).

Les membres suivants des sections de GEMME étaient également présents :

Daniela BIANCHINI (Italie), Carmela CAVALLO (Italie), Rosemary HOZAR (Irlande)

La Vice-présidente Maria Lourdes ARASTEY-SAHUN, en remplacement de Béatrice BRENNEUR, empêchée, a ouvert la séance en remerciant pour son accueil la Section Irlandaise du GEMME. Il est indiqué que si le quorum des membres présents ou représentés n'est pas atteint les décisions prises seront ratifiées par voie électronique, si besoin est. *(Le quorum nécessaire pour délibérer valablement est la majorité à la fois des membres élus et des représentants des sections nationales, étant précisé que les membres élus peuvent se faire représenter par un autre membre et que cette représentation entre en compte pour déterminer si le quorum est atteint. Les représentants des sections nationales peuvent aussi se faire remplacer, dans les réunions du conseil d'administration, par un autre membre de la section en question, avec voix délibérative, comme prévu par les articles 8 et 9 du règlement intérieur).*



## 1. Point sur nos actions par différents rapporteurs :

### ➤ Visite en Hongrie du 14 octobre 2016

Maria Lourdes ARASTEY-SAHUN a rendu compte de sa visite en Hongrie le 14 octobre 2016 au Bureau national de la Justice. Elle a été reçue par Mme HANDO. L'accueil a été assez mitigé. Le problème vient de ce que les autorités hongroises veulent interdire aux juges de se regrouper en association.

La présidente de la section hongroise, Marta NAGY a dû démissionner de ses fonctions. Elle reste cependant membre de GEMME. Le bureau national de la Justice veut conserver des liens avec GEMME à travers un contact direct (et non à travers ses membres), ce qui pose problème. Malgré ces difficultés, la section hongroise de GEMME reste active. Un colloque a été organisé le 14 octobre dernier sur la médiation. La question de la section nationale hongroise reste à suivre.

### ➤ Colloque de Dublin du 4 novembre 2016

Les membres du Conseil ont remercié Paul GILLIGAN pour l'excellence de la Conférence organisée la veille à DUBLIN et qui a réuni une centaine de personnes. Paul Gilligan réunira les papiers des interventions et les fera parvenir au secrétariat général de GEMME, à François STAECHÉLE, Nicholas CHAMBERS et Béatrice BRENNEUR de sorte que les interventions puissent être postées sur le site du GEMME et faire l'objet d'une large circulation et, si possible, d'une publication.

### ➤ Réunion du 30 juin 2016 à Bruxelles sur e-law

Eric VAN ENGELEN a représenté GEMME au Groupe travail sur e-Law (e-Justice) qui s'est tenue le 30 juin 2016 du Conseil de l'union européenne. Ce groupe de travail a pour cadre l'E-codex qui est un projet conçu pour améliorer l'accès aux moyens légaux au-delà des frontières – et plus particulièrement le traitement en ligne des procédures légales transfrontalières.

Après une introduction générale sur l'e-justice par la Présidence, les Pays-Bas, il y a eu plusieurs présentations sur des sujets comme :

- E-communications dans poursuites judiciaires transfrontalières
- Les aspects techniques des communications transfrontalières en ligne
- Portail d'E-justice.

Au nom de GEMME, Eric VAN ENGELEN a donné son appui à ces travaux et a souligné que les médiations transfrontalières pourraient trouver de grands avantages à des outils et procédures de traitement en ligne, et que le GEMME était heureux de participer à ces travaux.

### ➤ Projet de convention entre GEMME et ERA

Le Conseil d'administration du 28 mai 2016 a nommé Eric Battistoni Responsable du Directoire Etudes et Formation (DEF). Dans le cadre de son mandat Eric Battistoni a pris contact avec l'ERA



(Académie de Droit Européen) et élaboré avec cet organisme un projet de partenariat pour la mise en place d'une formation linguistique pour les juges dans le domaine de la médiation.

En l'absence d'Eric Battistoni au conseil d'administration, le projet a été présenté par la Présidente.

La mise en œuvre du partenariat nécessite un financement par GEMME de € 3.000. La présidente a confirmé que les finances de GEMME le permettent.

Le projet prévoit la participation de 20 juges, sélectionnés par GEMME, au programme de formation. La contribution financière du GEMME couvrira l'ensemble des frais de participation aux séminaires, ainsi que les frais de transport et d'hébergement des magistrats sélectionnés. Aucune contribution supplémentaire ne sera demandée à GEMME ou ses membres. Par ailleurs, l'ERA assumera seule les risques financiers et autres du projet.

La procédure de sélection des juges participants se fera par un appel à candidatures auprès des sections. S'il devait y avoir plus de candidats que de places, le bureau serait chargé de sélectionner, selon des critères à partager avec les membres du conseil, les candidatures à retenir.

Le mandat de Eric BATISTONI pour coordonner la mise en place du projet a été confirmé à sa demande jusqu'au 30.04.2017 ; le bureau est chargé de désigner la personne qui sera chargée de la mise en œuvre du projet après cette date. Le nom de Mme Anne de POORTERE (Belgique) est proposé.

Le projet prévoit aussi que des formateurs de GEMME participent au projet. Les rémunérations versées à ces formateurs devront être rétrocédées à GEMME Europe. Le conseil a pris note de la demande de la Finlande de faire participer certains de ses membres à ces formations.

➤ Appel d'offre européen – partenariat avec ADR Center de Rome

Marcello MARINARI a été contacté par Leonardo d'URSO de l'ADR Center pour un nouveau projet européen concernant l'élaboration d'une Boîte à outils de Médiation et un guide pour Juges européens et Cours.

Si l'ADR Center gagne ce projet, les experts de GEMME y seront associés. Le Conseil accepte de devenir partenaire à la condition qu'aucune contribution financière ne soit demandée à GEMME ou à ses membres. Par ailleurs, l'ADR Center devra assumer seul les risques financiers et autres du projet et sa gestion administrative.

Les rémunérations versées aux membres du GEMME devront être rétrocédées à GEMME Europe.

Paul GILLIGAN, désigné par le conseil d'administration du 28 mai 2016, responsable du Comité chargé des relations avec les institutions, est chargé de ce projet pour GEMME EUROPE.

➤ Etat de l'ouverture des sections nationales

Avi SCHNEEBALG, désigné par le précédent conseil d'administration du 28 mai 2016, responsable du Comité chargé de la création et du développement des sections nationales, a fait état des progrès



réalisés dans ce domaine. Deux nouvelles sections ont été créées récemment en Autriche et en Pologne. Des discussions sont en cours avec des personnes intéressées en Slovénie, Croatie, Lettonie, et Chypre. L'obligation de payer des cotisations à GEMME est un obstacle. Il faudra discuter de la question des cotisations lors d'un prochain CA.

## 2. Site Internet

François STAEICHELE, responsable du Comité chargé de la communication, est représenté par René CONSTANT. Il a partagé les difficultés rencontrées pour développer le site web. François STAEICHELE se plaint du manque d'investissement des sections nationales. Il propose de faire des formations sur place pour faciliter son utilisation, si ses frais de déplacement sont pris en charge. Plusieurs sections ont indiqué que, malgré leurs efforts, elles ne pouvaient pas utiliser ce site qu'elles jugeaient impraticable.

Le Conseil a demandé au bureau de régler en coordination avec François STAEICHELE les difficultés rencontrées en élaborant au plus vite un plan d'action.

François STAEICHELE demande aussi que les communications au sein du Conseil se fassent selon les listes de discussions appropriées qu'il a mises en place. Il fera un rappel à ce sujet. A sa demande, François STAEICHELE a été autorisé à ouvrir un compte facebook pour GEMME.

## 3. Etat des finances

Ce point à l'ordre du jour a été reporté au prochain conseil avec la question du montant et du paiement des cotisations.

A cet égard, la section des Pays-Bas a fait état de leur difficulté pour procéder au règlement des cotisations, car elle n'avait pas reçu les renseignements nécessaires à l'établissement d'un virement international au profit de GEMME. D'autres nouvelles sections ont demandé au Trésorier qu'on leur envoie des reçus des paiements effectués.

## 4. Lieu et date du prochain conseil d'administration

La Présidente propose au nom de Béatrice BRENNEUR que l'on organise le prochain conseil d'administration à Paris le 18 mai 2017 ; Eric VAN ENGELEN, sous réserve de l'accord de Béatrice BRENNEUR, propose d'organiser le prochain conseil d'administration à la Haye le 10 juin 2016.

Cette proposition est acceptée sous réserve de l'accord de Béatrice BRENNEUR.

## 5. Autres points

*Nicholas CHAMBERS fait part de la résolution du 1 novembre 2016 du Bureau de la section britannique suite au referendum du 23 juin 2016 relatif demandant que GEMME prenne toutes mesures appropriées pour lui permettre de rester dans GEMME.*



*Le conseil a donné son appui à la section britannique en indiquant qu'il trouvera, le moment venu, la solution appropriée.*

La Présidente demande s'il y a d'autres questions et, à défaut, propose de lever la séance.  
La séance est levée à 12H 45.

- La Présidente,  
Maria Lourdes ARASTEY-SAHUN

- En remplacement de la Secrétaire générale,  
Michèle WEIL-GUTHMANN